

Vers Un

changement centré

sur la victime

**Intégrer la justice transitionnelle dans
la paix et le développement durables**

Vers Un

changement centré

sur la victime

Intégrer la justice transitionnelle dans la paix et le développement durables

Rapport 2023 du groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD16+

Le groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+

Le groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+ promeut la justice transitionnelle en tant qu'élément intégral de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il opère dans le cadre de la Justice Action Coalition (JAC), une plateforme politique internationale qui défend l'égalité d'accès à la justice pour tous et s'efforce de combler les lacunes de la justice partout dans le monde. Convoqué par le Centre international pour la justice transitionnelle, le groupe de travail rassemble la société civile, les gouvernements nationaux, les acteurs régionaux et les organisations internationales pour mobiliser le soutien à l'Appel pour la justice 2023, qui appelle au rétablissement de la confiance et au renouvellement du contrat social, en coordonnant les données et les témoignages, en promouvant l'apprentissage et l'échange, et en renforçant le soutien à une justice centrée sur les personnes. Le groupe de travail souligne l'importance de se concentrer sur ceux qui ont le plus de mal à accéder à la justice, notamment les victimes de violations massives des droits humains, et d'examiner les pratiques et mesures locales et nationales qui optimisent la valeur de la justice transitionnelle. Le groupe de travail remercie le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas pour son soutien.

Institutions contributrices

Les institutions suivantes ont contribué à ce rapport du groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+ : Asia Justice and Rights ; Centre for the Study of Violence and Reconciliation ; Cordaid ; Global Learning Hub for Transitional Justice and Reconciliation ; Impunity Watch ; International Center for Transitional Justice ; International Development Law Organization ; The International Network of Victims and Survivors of Serious Human Rights Abuses (INOVAS) ; Justice Sector Coordination Office, bureau du garde des Sceaux et ministre de la Justice, République de Sierra Leone ; ministère des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas ; ministère des Affaires étrangères et européennes, gouvernement du Grand Duché de Luxembourg ; le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ; Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies ; Proyecto Plancondor.org ; fondation Rockefeller ; département fédéral suisse des Affaires étrangères ; Swisspeace ; PNUD ; Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Fabián Salvioli ; ONU Femmes ; section des victimes et témoins du Greffe de la Cour pénale internationale ; et World Justice Project.

Résumé

analytique

Généralement, la communauté politique internationale reconnaît aujourd'hui que la justice transitionnelle représente un élément important des programmes de paix et de développement durables. L'héritage de violations graves et massives des droits humains pose des problèmes spécifiques aux sociétés pour prévenir la survenue ou la réapparition de conflits violents et pour améliorer la vie et le bien-être des populations. Les efforts visant à s'attaquer aux causes et aux conséquences de ces violations peuvent donc contribuer à combler les lacunes de la justice au niveau mondial, en particulier dans les pays affectés par la violence systémique, la répression et la marginalisation. L'Agenda 2030 pour le développement durable établit un cadre général pour comprendre où la justice transitionnelle peut contribuer au développement, notamment l'objectif de développement durable (ODD) 16 sur les sociétés pacifiques, justes et inclusives, l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, l'ODD 10 sur l'égalité et l'ODD 17 sur les partenariats.

Malgré cette reconnaissance, la justice transitionnelle reste souvent mal comprise et mal intégrée dans les politiques et les pratiques aux niveaux international, régional, national et infranational pour promouvoir le développement. Ces dernières années, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des acteurs régionaux comme l'Union africaine et l'Union européenne, ont de plus en plus reconnu la contribution potentielle de la justice transitionnelle au développement, avec des voies spécifiques pour provoquer des changements.

Le potentiel de la justice transitionnelle à apporter des changements réels est cependant loin d'être pleinement effectif. En termes de soutien, de mise en œuvre et d'engagement durable dans les réformes qu'elle peut catalyser, la justice transitionnelle n'est souvent pas à la hauteur en tant qu'élément du développement. Ce rapport vise à faciliter la réalisation de ce potentiel, en s'appuyant sur le discours politique actuel et en le faisant progresser de manière substantielle par la collecte et l'analyse des expériences, pratiques et points de vue pertinents d'un éventail d'acteurs.

Le cadre des ODD comprend de vastes domaines de développement et des cibles où la justice transitionnelle peut jouer un rôle, notamment l'accès à la justice, l'État de droit, les institutions inclusives, la prévention de la violence, la lutte contre la corruption, l'éducation, l'accès à l'information, l'égalité des sexes et l'égalité en général. Les voies spécifiques par lesquelles la justice transitionnelle peut jouer un rôle ont été identifiées, comprenant le renforcement de la capacité d'action, l'autonomisation, la confiance sociale et l'inclusion, ainsi

que le traitement et la transformation des causes structurelles ou des moteurs des violations graves.

Toutefois, la contribution de la justice transitionnelle à un développement effectif par ces voies-là n'est pas garantie. Elle dépend de l'approche adoptée pour poursuivre ses objectifs, notamment de la mesure dans laquelle le processus est conçu et appliqué pour être adapté au contexte, complet, centré sur les victimes, participatif, sensible au genre, innovant, politiquement réalisable et transformateur dans ses ambitions. La santé mentale et le soutien psychosocial, ou l'accès à l'information, sont des exemples de questions qui recourent ces éléments et qui gagnent en importance dans le domaine de la justice transitionnelle.

Compte tenu des contributions potentielles de la justice transitionnelle, il convient de mieux l'intégrer dans les programmes de développement, notamment en établissant des liens spécifiques dans la pratique et la politique. Les réparations, par exemple, peuvent fournir des services sociaux et des infrastructures aux victimes et aux communautés affectées, tandis que le soutien psychosocial aux victimes peut être intégré dans des projets de subsistance. En outre, les plans de développement peuvent comporter les objectifs définis dans les recommandations des commissions-vérité et contribuer à rendre compte des progrès accomplis ainsi que des besoins et priorités persistants des victimes.

Pour tirer parti de ce type de connexions, il faut convaincre les responsables des mesures de justice transitionnelle et de la politique de développement de la valeur de l'intégration. Cela peut impliquer à la fois des arguments conceptuels et le partage de données démontrant l'impact – ce qui est un défi permanent et complexe. Mais cela peut aussi s'appuyer sur des exemples de cas où il existe une relation claire entre les violations et les structures, montrant un besoin évident de répondre aux deux. En outre, comme les obstacles à la justice transitionnelle sont politiques (au-delà des arguments conceptuels et des preuves d'impact), les progrès vers la réalisation d'un véritable changement dépendent d'un soutien actif et durable de la part des acteurs et responsables concernés, y compris les acteurs politiques, le grand public et la société civile.

L'application d'une optique de développement à la justice transitionnelle implique une vision large des acteurs et responsables concernés, ainsi que de l'étendue et de la complexité des problèmes abordés. Cela permet d'établir des liens utiles et d'adopter une approche plus stratégique, en reconnaissant que certaines stratégies peuvent être plus efficaces que d'autres. Dans le même temps, être stratégique ne doit pas signifier opérer de manière purement instrumentale ; il est toujours important de recentrer et ne pas perdre de vue la valeur inhérente au traitement des violations du point de vue des droits humains.

Ce rapport vise à contribuer à une approche plus stratégique de l'intégration de la justice transitionnelle et du développement durable. Il vise à éclairer les discussions politiques lors du Sommet 2023 sur les ODD et au-delà, en s'appuyant sur le travail et l'expérience des membres du Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+ et sur les discussions en cours. Il attire l'attention sur trois stratégies générales qui peuvent améliorer les processus de justice transitionnelle en les centrant davantage sur les victimes et en les rendant plus participatifs, tout en renforçant leur contribution potentielle aux objectifs de développement :

1. Le renforcement de l'action collective parmi les groupes et réseaux de victimes, la société civile et les mouvements sociaux et politiques plus larges peut contribuer à générer les actions de sensibilisation, de mobilisation et de soutien nécessaires pour remédier aux préjudices immédiats et transformer les structures d'exclusion et d'inégalité en faveur de l'inclusion et de l'équité.
2. L'intégration de la justice transitionnelle dans les réponses apportées à de multiples niveaux – local, national, régional et mondial – et par le biais d'institutions formelles et informelles peut permettre de traiter plus efficacement l'étendue et la complexité des problèmes de développement tels que les déplacements forcés, les violences sexuelles et sexistes (VSS) et les préjudices psychosociaux.
3. L'adoption d'une perspective à long terme sur l'application et l'impact de la justice transitionnelle peut contribuer à maintenir le soutien et les niveaux d'engagement nécessaires pour renforcer son rôle dans la réalisation de changements significatifs, notamment par la mise en œuvre des recommandations des commissions-vérité et une attention soutenue aux réparations pour les victimes et les communautés affectées.

Nous encourageons les États, les acteurs régionaux, les organisations internationales et la société civile à tous les niveaux à utiliser et à soutenir ces stratégies, tout en promouvant la justice transitionnelle en tant qu'élément important d'une paix et d'un développement durables.

Ce rapport est rédigé par le Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, qui opère dans le cadre de la Justice Action Coalition (JAC), une plateforme politique internationale qui défend l'égalité d'accès à la justice pour tous et s'efforce de combler les lacunes de la justice partout dans le monde. Ce rapport est l'un des 10 objectifs de la JAC en 2023.¹ Le groupe de travail rassemble la société civile, les gouvernements nationaux, les acteurs régionaux et les organisations

¹ « Le 11 novembre 2021, la réunion de haut niveau de la Justice Action Coalition a discuté d'une collaboration accrue dans la perspective du sommet de 2023 sur les ODD. Le plan d'action conjoint convenu comprend une liste de priorités nationales et internationales ainsi que des objectifs communs. » Justice Action Coalition, "Joint Deliverables of the Justice Action Coalition", 2023.

internationales afin de mobiliser le soutien à l'Appel pour la justice 2023, qui appelle au rétablissement de la confiance et au renouvellement du contrat social, en coordonnant les données et les preuves, en promouvant l'apprentissage et l'échange, et en renforçant le soutien à une justice centrée sur les personnes. Le groupe de travail souligne l'importance de se concentrer sur ceux qui ont le plus de mal à accéder à la justice, notamment les victimes de violations massives des droits humains, et d'examiner les pratiques et mesures locales et nationales qui optimisent la valeur de la justice transitionnelle.

Intégrer la justice transitionnelle et le développement

Généralement, la communauté politique internationale reconnaît aujourd'hui que la justice transitionnelle représente un élément important des programmes de paix et de développement durables. L'héritage de violations graves et massives des droits humains pose des problèmes spécifiques aux sociétés pour prévenir la survenue ou la réapparition de conflits violents et pour améliorer la vie et le bien-être des populations. Les efforts visant à s'attaquer aux causes et aux conséquences de ces violations peuvent donc contribuer à combler les lacunes de la justice au niveau mondial, en particulier dans les pays affectés par la violence systémique, la répression et la marginalisation. L'Agenda 2030 pour le développement durable établit un cadre général pour comprendre où la justice transitionnelle peut contribuer au développement, notamment l'objectif de développement durable (ODD) 16 (sociétés pacifiques, justes et inclusives), l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 10 (égalité) et l'ODD 17 (partenariats).

Le potentiel de la justice transitionnelle à contribuer à une paix et un développement durables a été reconnu au niveau de la politique internationale. Le Conseil des droits de l'homme a déclaré en 2022 : « la lutte contre l'impunité et la mise en oeuvre de procédures de justice transitionnelle, notamment la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, peuvent empêcher que des atrocités passées ou des violations analogues ne se reproduisent, et contribuer à une paix et un développement durables. »¹ Bien que les ODD ne fassent pas explicitement référence aux violations massives des droits humains, ils incluent de vastes domaines dans lesquels la justice transitionnelle peut jouer un rôle, notamment l'État de droit, l'accès à la justice, les institutions inclusives, la prévention de la violence, la corruption, l'éducation, l'accès à l'information, l'égalité des sexes et l'égalité en général.²

Les voies spécifiques par lesquelles la justice transitionnelle peut produire un tel effet ont été identifiées comme comprenant les éléments suivants : l'accroissement de la capacité d'action, l'autonomisation, la confiance, la coordination sociale et l'inclusion, ainsi que l'identification et le traitement des causes ou des moteurs des violations graves, y compris les questions liées à la santé, à l'édu-

1 Conseil des droits de l'homme des Nations unies, « Droits humains et justice transitionnelle », résolution A/HRC/51/23, 30 septembre 2022, 2. Voir également Assemblée générale des Nations unies, résolution 70/262, 5 ; Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2282, 5 ; Banque mondiale-ONU, *Pathways for Peace : Inclusive Approaches for Preventing Violent Conflict*, 2018, 165, 166, 221 ; Task Force on Justice, Justice for All-Final Report (New York : Center on International Cooperation, 2019), 90 ; Global Alliance for Reporting Progress on Peaceful, Just and Inclusive Societies, *Enabling the Implementation of the 2030 Agenda Through SDG 16+ : Anchoring Peace, Justice and Inclusion* (New York : Nations unies, 2019), 41 ; Union européenne, « The EU's Policy Framework on Support to Transitional Justice » (2015), 1.

2 Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, « Sur des bases solides : bâtir une paix et un développement durables après des violations massives des droits humains », 2019, 5.

Le potentiel de la justice transitionnelle à contribuer à une paix et un développement durables a été reconnu au niveau de la politique internationale.

tion, à l'accès à la terre et à d'autres ressources.³ À cet égard, la Nouvelle vision de l'État de droit du Secrétaire général des Nations unies pour 2023 établit un lien entre une approche holistique de la justice transitionnelle et le rôle de l'État de droit dans le rétablissement de la cohésion sociale, d'une paix pérenne et d'un développement durable. Dans le même ordre d'idées, le nouvel Agenda pour la paix 2023 du Secrétaire général appelle à des stratégies de prévention qui s'attaquent aux moteurs et aux catalyseurs de la violence et des conflits et qui donnent la priorité à tous les droits humains dans l'intérêt de l'État de droit, de la cohésion sociale, de l'inclusion et de la prévention des injustices.⁴

Toutefois, le discours politique international reconnaît également que la justice transitionnelle ne contribue pas intrinsèquement ou automatiquement à une paix ou à un développement durables. Ses contributions dépendent plutôt de l'approche particulière qui est adoptée. Le processus par lequel les mesures de justice transitionnelle sont conçues et mises en œuvre, les questions que ces mesures abordent et les objectifs spécifiques qu'elles visent à atteindre, entre autres facteurs, influencent la mesure dans laquelle la justice transitionnelle peut contribuer au développement.

Les facteurs identifiés comme importants à cet égard comprennent la spécificité du contexte, l'exhaustivité, le centrage sur la victime, la participation significative, la sensibilité au genre, l'innovation, la faisabilité politique et les ambitions transformatrices.⁵ Chacun de ces éléments peut être décomposé plus en détail. Par exemple, la spécificité du contexte peut se référer à la dynamique politique régionale, à l'appropriation nationale et à la pertinence sociale et culturelle locale. L'exhaustivité peut signifier la prise en compte de différents types de violations des droits humains, y compris les violations des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la prise en compte d'un large éventail de mesures, pas seulement d'un certain nombre de mesures prédéterminées. Il est généralement admis que l'adoption d'objectifs transformateurs implique de

3 Résolution du CDH A/HRC/51/23, 5 ; Conseil des droits de l'homme des Nations unies, « Droits humains et justice transitionnelle : Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme », A/HRC/49/39, 12 janvier 2022, 1, 11 [ci-après « Rapport 2022 du HCDH »] ; Assemblée générale des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff », A/68/345, 23 août 2013 ; Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, « Sur des bases solides ».

4 ONU, « Nouvelle vision du Secrétaire général pour l'État de droit », 9 mai 2023, 4-5 ; ONU, « Un nouvel agenda pour la paix », Our Common Agenda Policy Brief 9, juillet 2023, 19.

5 Résolution du CDH A/HRC/51/23, 4 ; Rapport 2022 du HCDH, 12 ; Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, « Sur des bases solides », 19-24.

s’attaquer aux inégalités structurelles et à la discrimination qui sont à l’origine de la violence et des abus.⁶

Certains de ces facteurs se recourent. Par exemple, la sensibilité au genre et la transformation nécessitent toutes deux l’application d’une perspective de genre pour analyser et comprendre l’éventail des préjudices subis par les victimes, l’accès des victimes à la justice et les structures sociales sous-jacentes qui ont facilité ces préjudices. À cet égard, le secrétaire général des Nations unies a souligné les opportunités que la justice transitionnelle peut créer « pour réexaminer les cadres juridiques et institutionnels qui, historiquement, discriminent et marginalisent et qui ne protègent pas les droits de toutes les personnes ».⁷ Il a également indiqué que la réforme des lois discriminatoires à l’égard des femmes, des filles, des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués était un moyen important de garantir la non-répétition des VSS.⁸

Une question qui survole tous ces éléments est la santé mentale et le soutien psychosocial (SMSPS) pour les victimes, les familles, les auteurs de crimes, les militants et les praticiens du droit. Ces dernières années, cette forme de soutien a pris de l’importance dans les efforts de justice transitionnelle, de consolidation de la paix et de développement. Le CDH a souligné les bénéfices que la SMSPS peut apporter aux victimes et aux communautés affectées, en les aidant « à répondre aux griefs et à surmonter les effets intergénérationnels des violations flagrantes des droits de l’homme, des atteintes patentées à ces droits et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le passé ».⁹ Elle y parvient en répondant aux préjudices subis, en promouvant l’action individuelle et collective, en facilitant la participation, en améliorant la qualité des témoignages et en permettant des dialogues sociétaux sur les causes et les moteurs, en particulier lorsqu’elle est fournie de manière à minimiser la stigmatisation des victimes et le risque de traumatismes supplémentaires. Au Guatemala, par exemple, un soutien psychosocial important a été essentiel pour que les femmes indigènes de Sepur Zarco « se sentent suffisamment à l’aise pour rompre leur silence publiquement et porter plainte »,¹⁰ après avoir été systématiquement violées et réduites en esclavage par l’armée pendant la guerre civile guatémaltèque.

La recherche et l’analyse des pratiques de soutien développées au Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) et à la Cour pénale internationale (CPI) indiquent

6 La prochaine « Note d’orientation du Secrétaire général – Justice transitionnelle : Un outil stratégique au service des personnes, de la prévention et de la paix » reprendra et développera nombre de ces éléments dans le cadre de l’approche des Nations unies en matière de justice transitionnelle.

7 Assemblée générale des Nations unies, « Renforcement et coordination des activités des Nations unies dans le domaine de l’état de droit : Rapport du Secrétaire général », A/76/235, 26 juillet 2021, 11.

8 Ibid.

9 Résolution du Conseil des droits de l’homme A/HRC/51/23, 4.

10 Susana SáCouto, Alysson Ford Ouoba et Claudia Martin, « Documenting Good Practice on Accountability for Conflict-Related Sexual Violence : The Sepur Zarco Case », ONU Femmes et American University Washington College of Law (2022), 123.

que la fourniture d'un niveau approprié de soutien psychosocial aux témoins et aux victimes augmente leur capacité d'action et leur sentiment de bien-être, tout en réduisant l'anxiété, facilitant ainsi la participation des personnes affectées.¹¹ Toutefois, malgré l'importance accrue accordée à la justice axée sur les victimes et à la SMSPS, la mise en œuvre d'approches de santé mentale et de méthodologies tenant compte des traumatismes est encore peu développée et doit être davantage intégrée dans de nombreux processus judiciaires. En outre, les bonnes pratiques sont souvent dispersées et ne sont pas facilement accessibles aux praticiens de la santé mentale et de la justice.

L'accès du public à l'information est une autre question transversale dont l'importance ne fera que croître dans le contexte de la numérisation. Cet élément du développement durable (dans le cadre de l'ODD 16.10) est étroitement lié au droit à la vérité sur les violations des droits humains. La documentation, les archives, les médias et les technologies numériques sont des outils qui peuvent contribuer à démocratiser l'accès à l'information sur les dynamiques complexes de la répression et de la violence et à relier ces efforts aux jeunes et au grand public. Dans de nombreux pays, il est difficile d'accéder aux informations sur la répression passée, en particulier pour les victimes et leurs proches, souvent en raison des distances géographiques, des contraintes de temps, des obstacles bureaucratiques et du manque de connaissances.

En Amérique du Sud, la plateforme plancondor.org est un projet de collaboration entre des universitaires et des militants d'Uruguay, du Chili et d'Argentine. Elle réunit sur un seul site web multilingue et libre d'accès les données relatives aux événements complexes qui se sont produits sous le régime militaire dans la région, en mettant l'accent sur l'opération Condor, un dispositif d'échange de renseignements partagé par les gouvernements répressifs du Cône Sud entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980. Elle rassemble des informations provenant de sources diverses, notamment des verdicts pénaux, des documents d'archives, une carte interactive des victimes et une base de données, ainsi que des productions audiovisuelles, facilitant ainsi l'accès à l'information et à la justice.

Les acteurs du développement peuvent jouer un rôle dans la promotion de ces efforts en « renforçant les cadres réglementaires et les systèmes de vérification des faits, en améliorant les stratégies et les plateformes pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de s'exprimer, en particulier les victimes et les communautés marginalisées ».¹² Le rapporteur spécial des Nations unies sur

¹¹ An Michels, "The Psychologist-Client Relationship at the ICC : A Road Map for the Development of the Counsel-Victim Relationship", dans R. Jasini et G. Townsend (eds.), *Advancing the Impact of Victim Participation at the International Criminal Court : Bridging the Gap between Research and Practice* (Oxford : ICCBA-Oxford, publication interne d'Oxford Law, 2020). Rebecca Horn, Saleem Vahidy et Simon Charters, "Testifying in the Special Court for Sierra Leone : Witness Perceptions of Safety and Emotional Welfare", 17 *Psychology, Crime & Law* (2011), 435.

¹² PNUD, « De la justice pour le passé à la paix et à l'inclusion pour l'avenir : Une approche de la justice transitionnelle axée sur le développement », 2020, 51.

la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-récidive a souligné le rôle de la collecte d'informations et de la gestion des connaissances dans la mise en œuvre d'une « approche centrée sur les personnes » de la justice transitionnelle.¹³

Compte tenu de ses nombreuses contributions potentielles aux résultats du développement, les discussions politiques internationales ont de plus en plus souligné la nécessité d'une intégration plus pratique de la justice transitionnelle et du développement durable. Par exemple, le CDH a appelé les États à « envisager d'utiliser les processus de justice transitionnelle comme un outil stratégique pour maintenir la paix et poursuivre le développement durable », à « adopter un "angle sensible au passé" dans l'élaboration de la paix et du développement » et à « concevoir, financer et appliquer des mesures globales de justice transitionnelle dans le cadre de leurs efforts de développement ».¹⁴ L'Union africaine considère également la justice transitionnelle comme un modèle permettant de relever explicitement les défis du développement. Elle recommande donc de l'inclure dans « les mesures de développement conçues pour rectifier les inégalités structurelles, la marginalisation et l'exclusion afin de parvenir à la justice sociale et à un développement équitable et inclusif ».¹⁵

Cependant, même si la justice transitionnelle s'attaque directement aux défis du développement, « il est peu probable qu'elle parvienne à elle seule aux résultats souhaités sans une approche plus intégrée », liée à des « programmes politiques plus larges ».¹⁶ Si la justice transitionnelle doit traiter des problèmes structurels tels que l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes, elle « ne peut pas nécessairement les surmonter à elle seule ».¹⁷ Le rapporteur spécial des Nations unies a réaffirmé que « la justice transitionnelle ne peut à elle seule apporter des changements ; d'autres interventions dans les domaines du développement et de la consolidation de la paix sont nécessaires pour compléter et poursuivre le travail sur le terrain ».¹⁸ Par conséquent, la justice transitionnelle devrait être envisagée comme l'une des « multiples voies permettant de traiter les séquelles des abus en collaboration avec un large éventail d'intervenants ».¹⁹ En outre, une « approche de la justice transitionnelle axée sur le développement » est une approche qui se concentre sur un plus large choix de personnes et identifie des domaines de travail spécifiques dans lesquels les acteurs et prati-

13 Assemblée générale des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-récidive, Fabián Salvioli. Objectifs de développement durable et justice transitionnelle : ne laisser aucune victime de côté », A/77/162, 14 juillet 2022, 18-20.

14 Résolution du Conseil des droits de l'homme A/HRC/51/23, 4, 5.

15 Union africaine, Politique de justice transitionnelle, février 2019, 1, 14.

16 Rapport 2022 du HCDH, 12.

17 PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice : Advancing Gender Equality and Building Sustainable Peace", New York, 2022, 60.

18 Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 21.

19 PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice", 60.

La justice transitionnelle reste souvent insuffisamment comprise et intégrée dans les politiques et pratiques de développement. Son potentiel de changement est loin d'être réalisé.

ciens du développement devraient apporter leur soutien.²⁰

Au niveau de la politique régionale, l'Union africaine et l'Union européenne ont décrit la réponse au passé comme une tâche qui affecte différents domaines politiques et sociaux et qui devrait être intégrée dans des secteurs tels que la santé et l'éducation.²¹ Cette approche s'aligne, à un niveau plus large, sur la connexion entre l'humanitaire, le développement et la paix, qui met l'accent sur les synergies entre les domaines et le renforcement des liens opérationnels entre les efforts, notamment en promouvant les droits humains et la gouvernance inclusive et en s'attaquant aux inégalités structurelles.²²

Malgré cette reconnaissance générale, la justice transitionnelle reste souvent insuffisamment comprise et intégrée dans les politiques et pratiques de développement aux niveaux international, régional, national et/ou infranational. Son potentiel de changement est loin d'être réalisé en termes de soutien, de mise en œuvre et d'engagement durable dans les réformes qu'elle peut catalyser. Trop souvent, les mesures sont adoptées de manière limitée, partielle ou incomplète, laissant de côté des éléments importants qu'une approche globale devrait intégrer, ce qui, par conséquent, ne satisfait pas les victimes et ne contribue pas de manière significative à la paix et au développement.

Cela s'explique en grande partie par des raisons politiques. La justice transitionnelle peut susciter des résistances et des réactions négatives, qui décrivent souvent les efforts déployés pour faire face au passé comme étant contraires à la paix et au développement futurs. S'il est vrai que la justice transitionnelle peut être un sujet de controverse, voire de division, en particulier lorsqu'elle est considérée comme sectaire, illégitime ou inefficace, ces tensions peuvent être abordées, minimisées ou gérées à court terme dans la mesure où elles sont liées au processus et à l'impact. Cependant, l'opposition à la justice transitionnelle provient souvent d'intérêts politiques et économiques acquis et de structures de pouvoir établies et excluantes, en particulier si la justice transitionnelle menace d'obliger des acteurs puissants à rendre des comptes ou de contribuer à un changement systémique. Il faut donc garder à l'esprit que les

20 PNUD, "From Justice to the Past", 10.

21 Séminaire Union européenne-Union africaine sur la justice transitionnelle (24-25 novembre 2022, Gambie).

22 Conseil de l'Union européenne, "Outcome of Proceedings: Operationalising the Humanitarian-Development Nexus – Council conclusions", Bruxelles, 19 mai 2017 (OR. en), 9383/17.

obstacles à la justice transitionnelle vont au-delà des arguments conceptuels et des signes d'impact.

Compte tenu de ces considérations conceptuelles, pratiques et politiques, ce rapport présente une approche plus stratégique de l'intégration de la justice transitionnelle et du développement durable. Les sections suivantes mettent en évidence des exemples de liens pratiques et politiques spécifiques entre les deux domaines. Elles soulignent la nécessité de présenter un argument convaincant sur la valeur de l'intégration et réitèrent le rôle de l'action collective, des réponses complexes et à plusieurs niveaux, et des perspectives à long terme dans le cadre d'une telle approche.

Établir des liens pratiques et politiques

Une plus grande intégration de la justice transitionnelle et du développement durable devrait inclure, le cas échéant, l'établissement de liens spécifiques dans la pratique et la politique. Par exemple, les réparations au niveau individuel et collectif peuvent fournir des services sociaux de base aux victimes et aux communautés affectées. Au Pérou, par exemple, les réparations sont allées au-delà des paiements financiers pour inclure des mesures visant à améliorer l'accès des femmes indigènes à la justice, à une meilleure éducation et à des soins médicaux. Au Chili, le programme global de réparations comprenait un système de santé spécialisé, des bourses d'études et des pensions pour éviter que les victimes ne tombent dans la pauvreté au fil du temps.²³ Dans l'affaire Sepur Zarco au Guatemala, les réparations ont combiné une indemnité monétaire et une restitution avec des mesures sociales plus larges telles que les soins de santé et l'éducation en réponse aux demandes identifiées par les survivantes de VSS elles-mêmes.²⁴

Dans des pays comme le Pérou, le Maroc et la Colombie, les programmes de réparations collectives ont répondu aux besoins des communautés ciblées ou affectées par la violence et/ou l'exclusion. En Tunisie, la loi de transition prévoit des réparations collectives pour les régions marginalisées ou « victimes ». Cependant, la mise en œuvre de la plupart de ces programmes n'a été que partielle ou minimale. En Colombie, les auteurs de crimes liés au conflit qui se conforment aux mesures de justice transitionnelle en reconnaissant leur responsabilité et en s'engageant à révéler toute la vérité peuvent participer à des projets visant à fournir des infrastructures de transport, de santé, d'éducation et de développement rural aux régions marginalisées, dans le cadre des sanctions réparatrices qui seront prononcées par la juridiction spéciale pour la paix.²⁵ Plus généralement, les soins de santé mentale et les services de soutien psychosocial aux victimes peuvent également être intégrés dans des stratégies de développement, comme des projets de subsistance.

Dans certains contextes, cependant, les praticiens et les décideurs politiques continuent à établir une division opérationnelle trop rigide entre la justice transitionnelle et le développement. Bien qu'il faille maintenir une distinction conceptuelle claire entre ces deux domaines, le problème est souvent que les points communs et les différences entre eux ne sont pas suffisamment compris, articulés et expliqués

23 Elizabeth Lira, "The Reparations Policy for Human Rights Violations in Chile", dans *The Handbook of Reparations*, ed. Pablo de Greiff (New York : Oxford University Press, 2006).

24 SáCouto, Ford Ouoba et Martin, "Documenting Good Practice" 80-84.

25 Voir Jurisdicción Especial Para La Paz (JEP), "Sección de Reconocimiento de Verdad y Responsabilidad Tribunal para la Paz, Lineamientos en materia de sanción propia y Trabajos, Obras y Actividades con contenido Reparador - Restaurador", 2020 ; JEP, "JEP certifica obra reparadora elaborada por excombatientes de las Farc-EP en Viotá, Cundinamarca", Communication 017, 7 mars 2023 ; JEP, "Tres historias para comprender los TOAR en la JEP", Communication 140, 19 octobre 2020.

dans un contexte particulier. Au Cambodge, par exemple, les demandes des parties civiles en matière de services de santé, d'éducation et d'infrastructures (dont la construction de ponts, de routes et de systèmes d'irrigation) étaient courantes. Or elles ont été progressivement « écartées de l'espace consultatif » par les avocats et les acteurs inter-médiaires de la société civile qui considéraient qu'elles dépassaient le mandat de réparation des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (CETC), qui se limitait à la réparation collective et morale, et qu'elles relevaient davantage des efforts de développement.²⁶ En outre, lors du dernier procès des CETC, les juges ont rejeté un projet de réparation proposé qui aurait distribué des prêts pour des activités génératrices de revenus pour des parties civiles âgées, en raison d'une interprétation stricte du mandat de réparation des CETC.

L'intégration peut également être facilitée en dehors des processus de justice transitionnelle, au niveau de la planification, de la programmation et du compte-rendu du développement. Les partenaires du développement, y compris les banques multilatérales de développement, devraient être encouragés à adopter un « angle sensible au passé » dans la conception de leurs programmes et l'allocation des fonds.²⁷ Par exemple, les acteurs du développement peuvent faciliter l'intégration des mesures de justice transitionnelle dans les cadres stratégiques à long terme, « ce qui peut renforcer l'adhésion, la cohérence et la coordination entre les secteurs et rationaliser les ressources du budget national » et « promouvoir une planification du développement plus inclusive qui inclue spécifiquement les victimes et les autres communautés affectées, ainsi que les groupes marginalisés et les personnes handicapées ».²⁸

Parmi les exemples concrets, on peut citer l'intégration des recommandations de la commission-vérité ou d'autres réponses qui prennent en compte les besoins et les priorités des victimes et des communautés affectées dans les plans de développement du gouvernement. En Colombie, le plan de développement national (2023) inclut explicitement le respect d'un certain nombre de recommandations de la commission-vérité colombienne. Alors que le Comité de suivi des recommandations s'est concentré dans un premier temps sur les défis et opportunités pertinents, les débats politiques et sociaux entourant le plan ont mis en évidence la nature fortement contestée des changements proposés. La société civile a plaidé pour que le gouvernement colombien s'engage davantage que ce que le Congrès a accordé. Dans les îles Salomon, l'actuelle stratégie nationale de développement facilite la coopération entre les parties prenantes et la fourniture des infrastructures nécessaires pour élargir l'accès des communautés rurales aux services de justice.

²⁶ Christoph Sperfeldt, *Practices of Reparations in International Criminal Justice* (Cambridge : Cambridge University Press, 2022), 136.

²⁷ Rapport 2022 du HCDH, 16.

²⁸ PNUD, "From Justice for the Past", 17, 48.

Au Canada, en Sierra Leone et dans d'autres contextes, les conclusions et recommandations des commissions-vérité ont été intégrées dans des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.²⁹ Au niveau du développement international, en 2019, l'Instance vérité et dignité de la Tunisie a envoyé un mémorandum au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, concernant leur responsabilité dans les violations des droits humains commises dans le pays en raison des programmes d'ajustement structurel et d'autres politiques, et a demandé des excuses, des indemnisations et l'annulation de la dette multilatérale.³⁰

En Ouganda, les acteurs de la société civile ont saisi l'occasion de la Conférence annuelle du gouvernement sur les objectifs de développement durable pour plaider en faveur d'une approche des données et témoignages fondée sur les droits humains, qui mette l'accent sur l'inclusion, la participation, la transparence, la non-discrimination et la redevabilité ; pour sensibiliser les décideurs nationaux et internationaux à l'accès à la justice pour les victimes d'atrocités liées au conflit ; et pour discuter des stratégies de collecte et d'intégration des données relatives à la justice transitionnelle dans les examens nationaux volontaires (ENV) des ODD du gouvernement et d'autres processus, comme le recensement national.³¹ En outre, le Bureau des statistiques de l'Ouganda a développé une boîte à outils générée par les citoyens qui fournit une approche standard pour les producteurs non traditionnels de données, y compris les organisations de la société civile travaillant sur la justice transitionnelle et le secteur privé, afin de contribuer à la collecte de données sur les ODD.³²

Cela va dans le sens de l'appel lancé aux États pour qu'ils « intègrent une évaluation des progrès réalisés en matière de justice transitionnelle dans les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, notamment par le biais de consultations avec la société civile et les organisations de victimes ». ³³ Bien que le *Manuel de l'ONU pour la préparation des rapports nationaux volontaires* ne fasse pas explicitement référence aux processus de justice transitionnelle ou aux victimes de violations des droits humains, il souligne la nécessité d'inclure les groupes vulnérables et l'engagement avec les institutions des droits humains sur les efforts de sensibilisation et les résultats.³⁴

29 Gouvernement du Canada, *Plan d'action du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité-2017-2022*, www.international.gc.ca/transparency-transparence/women-peace-security-femmes-paix-securite/2017-2022-action-plan.aspx?lang=fra ; Gouvernement de la Sierra Leone, *The Sierra Leone National Action Plan for the Full Implementation of UN Security Council Resolutions 1325 (2000) and 1820 (2008) (2019-2023)*, 2019, 18, www.wpsnaps.org/app/uploads/2022/12/Sierra-Leone-2019-2023.pdf.

30 Instance Vérité & Dignité, « Mémorandum relatif à la réparation due aux victimes tunisiennes des violations massives de droits humains et des droits économiques et sociaux dont la Banque Mondiale et le FMI portent une part de responsabilité », 16 juillet 2019.

31 Centre for Conflict Resolution, ICTJ et Austrian Development Cooperation, « Enabling Peace, Justice and Inclusion for Sustainable Development : Lessons and insights Towards Achieving SDG16+ : Uganda Annual Sustainable Development Goals Conference – Pre-Conference Meeting and Side Event, Concept Note », juin 2022.

32 Bureau des statistiques de l'Ouganda, « Citizen Generated Data Toolkit », Kampala, Ouganda, 2020.

33 Rapport 2022 du HCDH, 17.

34 Dép. des affaires économiques et sociales des Nations unies, *Manuel pour la préparation des examens nationaux volontaires*, édition 2023, 2022.

Plusieurs ENV récents ont fait état des efforts déployés en matière de justice transitionnelle :

- L'ENV 2023 de la **République centrafricaine** fait référence à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation, à la Cour pénale spéciale et aux comités locaux de paix et de réconciliation.³⁵
- L'ENV 2022 de la **Gambie** fait référence à son programme national de justice transitionnelle et aux réformes législatives connexes, ainsi qu'au rapport de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparation gambienne et au livre blanc du gouvernement acceptant ses recommandations.³⁶
- L'ENV 2022 du **Liberia** fait référence aux actions de sa commission nationale des droits humains visant à promouvoir la commémoration et la redevabilité aux victimes des crimes de la guerre civile.³⁷
- L'ENV 2021 de la **Colombie** fait état de la mise en œuvre de l'indemnisation et d'autres formes de réparation pour les victimes du conflit, et des réparations collectives accordées aux communautés et aux groupes qui ont subi des dommages collectifs pendant le conflit (notant que plus de 50 % des réparations étaient encore en suspens).³⁸
- L'ENV 2019 de la **Sierra Leone** inclut des progrès dans les efforts de réparation, de réhabilitation et d'accès aux services médicaux pour les victimes de la guerre.³⁹
- L'ENV 2019 du **Timor-Oriental** met l'accent sur la réconciliation en tant qu'objectif primordial, sur le rôle de la commission-vérité du pays et sur la mise en œuvre incomplète de ses recommandations.⁴⁰
- L'ENV 2019 de **l'Afrique du Sud** fait état de ses efforts pour remédier aux séquelles de l'apartheid, notamment l'exclusion et la répartition inégale des terres, par la mise en place d'un filet de sécurité sociale.⁴¹

35 Gouvernement de la République centrafricaine, « Rapport national sur les 5 objectifs du développement durable retenus pour le Forum Politique de Haut Niveau », 2023, 40-41.

36 Gouvernement de la Gambie, "The Gambia: Voluntary National Review Report on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development", 2022, 24, 26, 53.

37 Gouvernement du Liberia, "Liberia : Voluntary National Review of the Goals of the 2030 Agenda 2022", 2022, 65.

38 Gouvernement de la Colombie, "Acelerarla Implementación Para Una Recuperación Sostenible : Reporte Nacional Voluntario 2021", 2021, 60.

39 Gouvernement de la Sierra Leone, ministère de la planification et du développement économique, "2019 VNR Report on SDGs in Sierra Leone", 2019, 22.

40 Gouvernement du Timor-Oriental, "Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals: From ashes to reconciliation, reconstruction and sustainable development, Voluntary National Review of Timor-Leste 2019", 2019, 37..

41 Gouvernement de l'Afrique du Sud, "2019 South Africa Voluntary National Review : Empowering People and Ensuring Inclusiveness and Equality", 2019, 82, 116.

Arguments en faveur de l'intégration

Pour établir des liens entre la justice transitionnelle et des programmes de développement plus larges au niveau de la pratique et de la politique, il faut convaincre les acteurs et les intervenants concernés de la nécessité et de la valeur d'une telle intégration. Si la justice transitionnelle doit être considérée comme un outil stratégique de développement, alors son impact empirique sur les résultats du développement doit être démontré dans la mesure du possible. C'est un défi permanent et complexe, mais c'est un domaine où la compréhension de l'utilisation réaliste des données et témoignages s'améliore constamment. Le CDH a souligné la nécessité « d'améliorer la collecte de données pour mesurer l'impact et les progrès, notamment en utilisant le cadre des objectifs de développement durable ».⁴²

Cependant, si le domaine de la justice transitionnelle ne s'est peut-être pas suffisamment concentré sur la démonstration empirique des résultats des mesures de justice transitionnelle, « la mesure de l'impact et de la causalité dans ce domaine est particulièrement difficile ».⁴³ Dans des contextes comme celui des îles Salomon, par exemple, l'importance de ce type de données peut être reconnue, mais leur usage peut être limité par le manque de disponibilité, le manque de coordination entre les parties prenantes pour assurer le partage des données, et le manque de personnel ou de ressources nécessaires pour transformer les données en un outil permettant de progresser vers des objectifs communs. En général, la nature complexe et politique des processus de justice transitionnelle, combinée à des facteurs contextuels (tels que la capacité limitée de l'État à collecter et à communiquer des données et l'espace restreint dont dispose la société civile pour contrôler les processus), présente des défis pratiques pour la mesure des résultats. Cela nécessite des méthodes et des outils plus appropriés, y compris des approches ouvertes, adaptatives et qualitatives.⁴⁴

En même temps, les arguments en faveur d'une intégration plus poussée de la justice transitionnelle et du développement ne doivent pas dépendre uniquement de la démonstration de l'impact empirique de la justice transitionnelle. Elle peut également s'appuyer sur des exemples de contextes dans lesquels il existe un besoin clair de réponse intégrée et des risques de ne pas y parvenir. Au Zimbabwe, par exemple, après que la région du Matebeleland a subi d'importantes violences

42 Résolution du Conseil des droits de l'homme A/HRC/51/23, 5.

43 Rapport 2022 du HCDH, 13.

44 Mateo Porciuncula, "Measuring Results and Monitoring Progress of Transitional Justice Processes", ICTJ et Knowledge Platform Security and Rule of Law, 2021.

après l'indépendance, les habitants attribuent souvent la marginalisation actuelle de la région et son développement moindre à l'absence d'un processus visant à traiter les séquelles de ces violences.

Pour que la politique de développement tienne davantage compte des victimes et du passé, les acteurs doivent présenter des arguments convaincants dans les domaines où cette approche pourrait produire un effet. Au Pérou, par exemple, la Commission Vérité et Réconciliation a mis en évidence un lien très net entre la vulnérabilité à la violence politique et l'exclusion (tant au niveau individuel que régional).⁴⁵ L'incapacité du pays à aborder pleinement ce lien a contribué à la persistance de conflits sociaux autour des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux pendant deux décennies.⁴⁶ Plus récemment, le

recensement des violences sexuelles commises en Irak entre 2003 et 2018 a permis d'identifier non seulement les formes et les schémas de violence, mais aussi les causes structurelles qui ont favorisé les violences sexuelles à l'encontre des femmes, notamment la marginalisation et la discrimination.⁴⁷ En 2019, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a établi un lien direct entre l'absence d'égalité des sexes de manière plus générale dans le pays et les communautés ethniques et les taux de VSS, l'impunité pour les violences étant exacerbée par l'inégalité des sexes.⁴⁸ En 2021, la Commission des droits humains du Sud-Soudan a constaté que les violations des droits humains et les crimes économiques connexes avaient un impact direct et négatif sur la capacité de l'État à remplir ses obligations en matière de développement durable.⁴⁹

Pour que la politique de développement tienne davantage compte des victimes et du passé, les acteurs doivent présenter des arguments convaincants dans les domaines où cette approche pourrait produire un effet.

45 Gouvernement du Pérou, *Hatun Willakuy – Rapport final de la Commission vérité et réconciliation*, 28 août 2003, <https://www.ictj.org/sites/default/files/subsites/peru-hatun-willakuy-en/>

46 Julie Guillerot, "Alive in the Demand for Change : Transitional Justice and Prevention in Peru", ICTJ, 2021.

47 Iraqi Al-Amal Association, Impunity Watch et PAX, "Sexual and Gender-Based Violence in Iraq 2003-2018 : Executive Summary", 2020, 15-19.

48 CDH, "Sexual and Gender-Based Violence in Myanmar and the Gendered Impact of Its Ethnic Conflicts", A/HRC/42/CRP.4, 22 août 2019, 3, 13-17.

49 Conseil des droits de l'homme, "Human Rights Violations and Related Economic Crimes in the Republic of South Sudan. Conference Room Paper of the Commission on Human Rights in South Sudan", A/HRC48/CRP.3, 23 septembre 2021, 1, 40-41.

Action

collective

L''action collective des groupes et réseaux de victimes et d'autres acteurs de la société civile est essentielle à la justice transitionnelle et à sa contribution et son intégration au développement durable. Comme l'a souligné le Conseil des droits de l'homme, la société civile joue un rôle fondamental dans la justice transitionnelle par son engagement, son activisme, son plaidoyer, sa mobilisation et le renforcement de ses capacités.⁵⁰ Au Sud-Soudan, le Groupe consultatif sur la justice en offre un exemple récent. Il a réuni des organisations nationales et internationales de la société civile pour plaider en faveur de la justice transitionnelle, élaborer des stratégies de mise en œuvre et alimenter les mécanismes de transition grâce à une approche centrée sur les victimes, en vue d'élaborer une plateforme nationale. Les réseaux internationaux, tels que le Réseau international des victimes et des survivants de graves violations des droits humains (INOVAS), peuvent faciliter la participation et l'autonomisation des victimes dans tous les pays.⁵¹

Ces efforts collectifs sont souvent plus efficaces lorsqu'ils rassemblent une série de groupes – y compris des organisations de victimes, de femmes, d'autochtones, de jeunes, de travailleurs et d'organismes religieux – et d'autres acteurs au sein de vastes coalitions, alliances, réseaux, plateformes et mouvements.⁵² Tout en restant focalisée sur les victimes et en facilitant leur participation,⁵³ ce type d'approche collective plus large peut inciter les gouvernements à prêter plus d'attention au programme d'un seul acteur ou à une initiative plus étroitement ciblée qu'ils ne l'auraient fait autrement. Le rapporteur spécial des Nations unies a qualifié ces efforts de « mouvements pour le changement » et a encouragé une étude plus approfondie de leur rôle dans la justice transitionnelle.⁵⁴

La mesure dans laquelle ces efforts constituent ou sont liés à de vastes mouvements sociaux peut être particulièrement pertinente pour l'intégration de la justice transitionnelle et du développement, car cela peut rendre plus probables des changements dans les résultats du développement. Par exemple, la mise en œuvre de mesures telles que les réparations collectives (qui peuvent inclure des services publics et d'infrastruc-

50 Résolution du CDH A/HRC/51/23, 4 ; Rapport 2022 du HCDH, 8.

51 D'autres exemples d'actions collectives incluent les Mères et Grand-mères de la Place de Mai (Argentine), la Plateforme nationale pour les victimes et les survivants (Guatemala), le Réseau des femmes affectées par le conflit (Népal), le Groupe de soutien Khulumani (Afrique du Sud), la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle (République démocratique du Congo), et bien d'autres. Voir Rapport 2022 du HCDH, 8 ; Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du Rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 14 ; Impunity Watch et INOVAS, "Reparations as a Catalytic Power to Change Victims' and Survivors' Lives : Perspectives and Contributions from the Grassroots Level ", 2022.

52 Voir par exemple PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice", 17.

53 Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 14 ; PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice", 17, 36.

54 Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 14.

tures ou d'autres projets de développement) ou de réformes générales recommandées par les commissions-vérité est souvent lente, partielle voire inexistante.⁵⁵ Les mouvements sociaux de grande ampleur peuvent être plus susceptibles d'avoir un impact dans ce domaine, car l'application de telles mesures va nécessairement au-delà de la justice transitionnelle et nécessite la capacité, les ressources et le soutien ou le consensus d'un plus grand nombre d'acteurs et d'institutions. « La création de vastes coalitions et plateformes gouvernementales et de la société civile pour la justice transitionnelle est essentielle pour obtenir des résultats complets et durables. »⁵⁶

Pour les acteurs de la justice transitionnelle, il peut donc être important d'associer des objectifs immédiats, tels que la réparation, la reconnaissance et la redevabilité, à l'objectif plus large de transformation de l'État – ce qui peut leur permettre de se connecter à des mouvements sociaux plus larges, de gagner en force et de rallier les jeunes générations à leur cause. En ce sens, il est nécessaire d'intégrer un « angle sensible au passé » dans le « plaidoyer commun » afin de faciliter le changement au niveau sociétal.⁵⁷ Au Guatemala, par exemple, la Plateforme nationale pour les victimes et les survivants fait pression pour obtenir des réparations mais s'engage également dans l'activisme sur des questions sociales plus larges, tandis que le Groupe de soutien Khulumani en Afrique du Sud, qui fait campagne pour la vérité, la guérison et la réparation pour les victimes, aide les communautés et les organisations locales à trouver un soutien financier pour des projets de vie.⁵⁸

Il peut être difficile d'établir une telle unité car les différents acteurs peuvent avoir des priorités et des stratégies différentes ou contradictoires. Au Népal, par exemple, le Réseau national des victimes et des survivants de violations graves des droits humains a choisi de s'engager auprès du gouvernement aux niveaux local et national pour obtenir la vérité, la reconnaissance et un soutien matériel, tandis que certains groupes de défense des droits humains ont choisi de dénoncer l'absence de poursuites de la part du gouvernement.

Étant donné le rôle central de l'égalité des sexes dans le développement durable, les approches de la justice transitionnelle qui visent à traiter les expériences sexospécifiques de préjudice et d'accès à la justice et à contribuer à changer les structures sous-jacentes de discrimination sont en soi des efforts de développement. En tant que telles, ces approches de transformation liées au genre démontrent souvent l'importance de la mobilisation politique des femmes. La mobilisation des survivantes peut favoriser la reconnaissance par le biais de mesures judiciaires, mais aussi contribuer à dénoncer des structures telles que les mascu-

⁵⁵ *Ibid.*, 15.

⁵⁶ PNUD, "From Justice for the Past", 60.

⁵⁷ Rapport 2022 du HCDH, 16.

⁵⁸ Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 15 ; Impunity Watch et INOVAS, "Reparations as a Catalytic Power to Change Victims' and Survivors' Lives", 21.

Être liée à de vastes mouvements sociaux peut être particulièrement pertinent pour l'intégration de la justice transitionnelle et du développement, car cela peut rendre plus probables des changements dans les résultats du développement.

linités hégémoniques ou militarisées qui sapent la lutte contre l'impunité, ou les structures qui entretiennent l'inégalité.⁵⁹ Les efforts visant à transformer les masculinités violentes et militarisées devraient donc également s'inscrire dans le cadre d'approches transformatrices liées au genre.⁶⁰ Au niveau national, les mouvements féminins ou féministes qui intègrent des objectifs de justice transitionnelle peuvent constituer « une force essentielle derrière le changement politique » en bâtissant des coalitions, en embrassant la diversité et en se mobilisant « sous un parapluie collectif ».⁶¹ Ces alliances et mouvements ont besoin de soutien, de ressources et de stratégies locales.⁶²

Au Népal, le Réseau des femmes affectées par le conflit offre un exemple de développement du leadership parmi les femmes de différentes castes et générations, ce qui peut contribuer à transformer les structures d'inégalité.⁶³ Au Guatemala, l'importance de l'affaire Sepur Zarco, dans laquelle l'alliance stratégique entre des organisations ayant des mandats et des atouts différents a contribué à son succès,⁶⁴ réside non seulement dans les pro-

cessus de justice transitionnelle, mais aussi dans l'aide apportée pour combler le fossé plus large en matière de justice pour les femmes marginalisées.⁶⁵ En outre, en aidant les femmes à se sentir suffisamment à l'aise pour déposer publiquement une plainte face à une stigmatisation bien ancrée, l'apport d'un soutien psychosocial a contribué à renforcer la confiance dans la coalition d'organisations – « une confiance essentielle pour poursuivre la justice dans le système juridique ».⁶⁶

59 Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial, Fabián Salvioli », 9

60 Impunity Watch, "Transforming Militarised Masculinities: A Global Responsibility for a More Just and Peaceful World" (2023).

61 PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice", 36.

62 SáCouto, Ford Ouoba et Martin, "Documenting Good Practice", 125.

63 Impunity Watch et INOVAS, "Reparations as a Catalytic Power to Change Victims' and Survivors' Lives", 13.

64 SáCouto, Ford Ouoba et Martin, "Documenting Good Practice", 125.

65 ONU Femmes, OIDD, Banque mondiale et Task Force on Justice, "Justice for Women High-Level Group Report" (2019), 62.

66 SáCouto, Ford Ouoba et Martin, "Documenting Good Practice", 123.

Réponses à plusieurs niveaux

à des problèmes complexes

Si la justice transitionnelle doit être mieux intégrée dans une politique et une pratique de développement plus larges, il est important de garder à l'esprit la complexité des problèmes abordés, leurs interrelations et la nécessité pour la justice transitionnelle d'apporter des réponses appropriées à plusieurs niveaux. Dans un monde interdépendant, la violence et les déplacements, par exemple, sont des problèmes de développement directement et indirectement liés à des dynamiques qui se jouent à différents niveaux, de l'individuel, du local et de l'informel au collectif, à l'institutionnel, au national, au régional et au mondial. Envisager la justice transitionnelle sous l'angle du développement durable peut permettre de clarifier où et comment elle peut apporter des réponses à ces questions, notamment en termes de participation, d'accès à la justice et d'inclusion.

Les déplacements sont un bon exemple de problème complexe lié au développement qui nécessite des réponses complexes à plusieurs niveaux. S'il a déjà été démontré que la justice transitionnelle peut contribuer à des solutions durables pour les personnes déplacées, en particulier leur réintégration dans leurs communautés,⁶⁷ la majorité des personnes qui ont quitté leur pays en raison de circonstances relevant de la justice transitionnelle (violations graves des droits humains, crimes de guerre et crimes contre l'humanité) n'y retourneront probablement pas par la suite, malgré les transitions politiques. Les mécanismes de justice transitionnelle doivent donc de plus en plus tenir compte du fait que leur public cible et leurs sources d'information peuvent comprendre des citoyens vivant au sein de la diaspora. Les réfugiés et les migrants ont des histoires importantes à raconter, non seulement sur la violation de leurs droits humains, mais aussi sur l'impact de la fuite pour sauver leur vie. Pourtant, il est fréquent que les processus de recherche de la vérité excluent les personnes déplacées qui restent au-delà des frontières.

La commission-vérité colombienne a été la première de son genre à s'engager systématiquement et largement auprès des personnes résidant partout dans le monde et ayant fui le pays à cause du conflit armé. Pour garantir leur participation, des groupes de travail ont été créés dans 23 pays, en tenant compte des circonstances, des capacités et des lacunes propres à chaque pays. Les leçons tirées de cet effort comprennent la nécessité de fournir un soutien psychosocial professionnel aux victimes et aux survivants de la diaspora, et le fait qu'il est important de reconnaître la complexité des expériences migratoires pour garantir une participation significative aux processus d'établissement de la vérité. Cela démontre que les lieux situés en dehors du pays où les violences et les abus ont

67 Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du rapporteur spécial sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays », A/73/173, 17 juillet 2018.

eu lieu sont pertinents pour la justice transitionnelle, ainsi que le rôle des gouvernements et de la société civile du pays d'accueil, soulignant ainsi la valeur des relations transnationales dans la réalisation des objectifs de la justice.⁶⁸

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est un défi tout aussi complexe qui démontre la nécessité pour la justice transitionnelle de s'engager dans le développement à plusieurs niveaux. Dans les contextes où les affaires de VSS ne remontent souvent pas jusqu'au système de justice officiel, la participation des acteurs de la justice informelle peut améliorer l'accès à la justice grâce à la mise en place d'un mécanisme multisectoriel coordonné d'orientation et d'intervention entre les systèmes de justice formels et informels, ainsi qu'à un développement des capacités visant à renforcer les connaissances et les compétences des prestataires de services de la justice informelle. Au Soudan du Sud, où la violence sexiste est principalement traitée par le système de justice coutumier, l'accord de paix de 2018 a jeté les bases de la création d'un tribunal spécialisé dans les violences sexistes liées au conflit, ce qui pourrait contribuer à atténuer les difficultés rencontrées par les survivantes dans l'accès à la justice.⁶⁹ Au Kosovo,⁷⁰ le gouvernement a autorisé les organisations de la société civile à soutenir les survivantes de violences sexuelles liées au conflit dans le processus de demande de réparations, dans l'intention spécifique de créer un environnement plus sûr et plus propice aux demandes des survivantes.⁷¹ Il est cependant de la plus haute importance qu'en toutes circonstances, l'impression de sélectivité soit évitée et que la fonction d'intégration sociale de la justice transitionnelle soit mise en avant, ce qui peut être assuré par des approches politiquement sensibles, en particulier dans les sociétés divisées.

Les liens entre les différents niveaux de réponse sont encore plus importants pour les processus de justice internationale, qui sinon peuvent être fort éloignés des besoins spécifiques des survi-vants. Les procédures pénales internationales peuvent servir de forum pour forger un récit des événements et condamner les atrocités, dont les VSS, surtout si des pratiques telles que le système de droits de participation des victimes à la CPI sont respectées, comprenant la garantie du bien-être et de la sécurité, le droit de recevoir des réparations et la participation aux procédures. À cet égard, le bureau du Procureur de la CPI reconnaît et vise à soutenir le rôle que joue la société civile locale en documentant les VSS et en apportant un soutien médical, psychosocial, matériel et juridique aux victimes.⁷² De même, la stratégie sur le genre

68 Andrea Grossenbacher et Hannah Elias, "Participation of the Diaspora in the Colombia Truth Commission", The Swiss Platform for Peacebuilding (KOFF), 2020, 9, 10.

69 OIDD et Global Women's Institute, "Survivor-Centred Justice for Gender-based Violence in Complex Situations : Research report informed by case studies from Afghanistan, Honduras, Papua New Guinea, the Philippines, South Sudan, and Tunisia", 2022.

70 Toutes les références au Kosovo dans le présent rapport s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies.

71 ONU Femmes, "First Applications in for Long-awaited Compensation for Conflict-related Sexual Violence Survivors in Kosovo", 2018.

72 Bureau du Procureur, CPI, "Policy Paper on Sexual and Gender-Based Crime", juin 2014, § 107.

de 2022 du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie prévoit une collaboration avec des groupes de femmes en Syrie, afin de mieux comprendre la dynamique de genre du contexte et l'impact de la violence basée sur le genre.⁷³

L'affaire des violences sexuelles commises contre des femmes mayas achis au Guatemala a montré qu'elles subissaient des violences non seulement parce qu'elles étaient des femmes, mais aussi parce qu'elles étaient indigènes. Les poursuites contre les responsables de ces crimes ont été menées par des avocates autochtones en étroite collaboration avec les survivantes. Cette affaire et d'autres soulignent comment une approche à plusieurs niveaux, combinant la participation active des survivants au processus de justice et au travail juridique avec des stratégies sociales, politiques et de communication dans le cadre de procédures judiciaires stratégiques, peut contribuer à identifier et à transformer des inégalités qui s'entrecroisent en produisant une prise de conscience sociétale susceptible de promouvoir des changements dans les lois et politiques.⁷⁴

Les pratiques coutumières et informelles de justice et de réconciliation, ainsi que d'autres réponses communautaires, permettent de traiter les déplacements forcés, les VSS et autres violences collectives qui affectent les relations sociales, comme cela a été démontré au Myanmar, en Irlande du Nord, aux Philippines, en Sierra Leone, au Sud-Soudan, au Timor-Oriental et en Ouganda. Elles peuvent offrir des formes de redevabilité, de reconnaissance et de réparation accessibles, culturellement pertinentes et efficaces, souvent en s'inspirant des principes de la justice réparatrice et en accordant la priorité à la réconciliation. En même temps, les pratiques coutumières et informelles présentent des lacunes potentielles importantes. Elles peuvent comprendre l'exclusion des femmes et des jeunes à cause de normes et d'institutions patriarcales et conservatrices, et l'absence de systèmes nécessaires pour protéger les victimes qui participent à ces mécanismes informels contre les dommages physiques et psychologiques et/ou la stigmatisation.⁷⁵ Bien que les pratiques coutumières n'aient pas été établies à l'origine pour traiter les violations graves des droits humains, l'absence de processus de justice formelle plus viables les amènent à le faire dans certains cas. Les cadres de justice transitionnelle aux niveaux national et régional – comme l'accord de paix du

La SMSPS démontre la complexité nécessaire et la nature multiniveaux des réponses intégrées en matière de justice et de développement.

73 IIM-Syrie, "IIM Gender Strategy and Implementation Plan", Nations unies, septembre 2022.

74 Impunity Watch, "Strategic Litigation in Cases of Gross Human Rights Violations in Guatemala : Impact and Lessons Learned", 2022 et Impunity Watch, "Sentence in the Maya Achi Women's Case : Summary", 2022.

75 Voir, par exemple, HCDH, « Droits humains et systèmes de justice traditionnels en Afrique », 2016.

Sud-Soudan et la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine – peuvent offrir clarté, orientation et normes pour le rôle de la justice coutumière et informelle dans de tels contextes.⁷⁶ En Irlande du Nord, dans le contexte d'une plus large consolidation de la paix, les réponses communautaires portent sur la réintégration des anciens combattants, la commémoration et la fourniture de services basés sur les besoins des victimes.⁷⁷

La SMSPS est de nouveau pertinente ici car elle démontre la complexité nécessaire et la nature multiniveaux des réponses intégrées en matière de justice et de développement. Si l'approche de la commission-vérité colombienne souligne l'importance d'apporter un soutien psychosocial aux processus comportant un élément transnational, ce soutien est également essentiel aux niveaux individuel et communautaire. En Syrie, par exemple, l'Association des détenus et disparus de la prison de Sednaya a créé le Centre familial, une clinique de soutien psychosocial qui propose aux anciens détenus, aux survivants de la torture et aux familles des disparus et des détenus des thérapies individuelles et collectives. Le centre utilise les arts pour permettre aux victimes de raconter et partager leur histoire, de créer des relations avec d'autres victimes et de reconstruire le tissu social de la communauté. Il aborde à la fois les traumatismes individuels et les effets sociaux collectifs de la violence. Ce type de soutien psychosocial est souvent fourni principalement par la société civile, qui peut bénéficier de l'engagement et de la confiance des victimes, mais qui manque de ressources et de compétences. Cela suggère que l'aide au développement pourrait jouer un rôle plus important dans le renforcement des capacités complémentaires de l'État en la matière.

Le soutien psychosocial peut également cibler les institutions et les personnes responsables des abus, dans une optique de prévention. Les contextes caractérisés par des cycles de violence récurrents montrent que le comportement violent des membres des forces de sécurité est souvent lié aux propres expériences traumatisantes du personnel de ce secteur. La fondation CAPAMI, au Burundi, offre des services de SMSPS aux officiers de police parce qu'un traumatisme non traité peut conduire à un usage disproportionné, incontrôlé et abusif du pouvoir. De même, en Colombie, des travaux sont menés avec d'anciens combattants du groupe armé des FARC-EP afin de modeler de nouvelles masculinités.⁷⁸

Il est également de plus en plus reconnu que, dans le contexte d'un mécanisme de justice transitionnelle, la sensibilisation et la formation des enquêteurs, des

76 Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Sud-Soudan, article 5.2.2.3.8 ; UA, Politique de justice transitionnelle, 12.

77 Assemblée générale des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-récurrence sur sa mission au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », A/HRC/34/62/Add.1, 17 novembre 2016, 18-20.

78 ONU Femmes, "La reincorporación de mujeres exguerrilleras, pieza clave para la implementación del Acuerdo de Paz en Colombia", 2022.

procureurs et des autres personnes en contact avec des victimes et témoins vulnérables constituent un élément essentiel de toute stratégie de SMSPS. Les exemples du Rwanda, de la Sierra Leone et de l'Irak montrent l'impact positif de l'intégration d'un élément de formation et de soutien aux victimes et à ceux qui interagissent avec elles. Au Rwanda, par exemple, la formation d'associations de femmes a aidé les victimes de VSS à partager leurs expériences lors de sessions de groupe et à témoigner dans le cadre de mécanismes de justice locaux. La Commission Vérité et réconciliation de la Sierra Leone et le SCSL ont accordé une grande attention à la sensibilisation et à la formation du personnel qui interagit avec les témoins et les victimes, en particulier les enfants.

Engagement

à long terme

Si la justice transitionnelle est encore largement considérée comme une réponse extraordinaire à des situations extraordinaires, son application et son impact s'inscrivent souvent sur le long terme, notamment en ce qui concerne son interaction avec les résultats de la politique de développement. La justice transitionnelle devrait donc être considérée davantage comme un processus nécessitant une multitude de réponses sur une longue période, plutôt que comme une réponse « ponctuelle » à des événements spécifiques de violations massives des droits humains. Les États ont été invités à reconnaître « la nature à long terme des processus de justice transitionnelle », ⁷⁹ et plus spécifiquement à « assurer une planification stratégique à long terme », à la fois parce que les processus de justice transitionnelle eux-mêmes peuvent se dérouler sur plusieurs générations, et parce qu'ils dépendent des conditions préalables, des opportunités et des défis présentés par l'évolution des contextes politiques, institutionnels et sécuritaires. ⁸⁰

En outre, les changements structurels, institutionnels, sociaux et culturels recherchés par une approche de la justice transitionnelle axée sur la transformation ou le développement s'inscrivent dans des « calendriers multigénérationnels ». ⁸¹ Instaurer la confiance entre la société et l'État, faciliter l'inclusion de groupes précédemment exclus et traiter les traumatismes et les problèmes sociaux, comme la toxicomanie, sont par nature des processus à long terme. À cet égard, l'établissement d'un lien programmatique au niveau national entre les processus de justice transitionnelle et le cadre des ODD peut contribuer à rendre les ressources disponibles et à faire progresser les objectifs communs à mesure que la situation politique et d'autres circonstances évoluent au fil du temps. ⁸²

L'un des exemples les plus évidents de l'intégration potentielle de la justice transitionnelle et du développement est la mise en œuvre des recommandations des commissions-vérité. Ces dernières recommandent souvent de réformer les structures qui ont conduit à la violence et au conflit et qui ont entravé ou faussé le développement. La mise en œuvre de ces réformes peut être une entreprise de longue haleine impliquant tout un éventail d'acteurs et de voies qui dépendent d'un financement et d'un investissement spécifiques à long terme de la part de partenaires nationaux et internationaux, ainsi que d'un soutien politique.

79 Résolution du Conseil de l'Europe A/HRC/51/23, 5.

80 Rapport 2022 du HCDH, 12-13.

81 PNUD et ONU Femmes, "Women's Meaningful Participation in Transitional Justice", 60.

82 PNUD, "From Justice for the Past", 61.

En 2004, la commission-vérité de la Sierra Leone a publié son rapport final qui comportait des recommandations de grande envergure. Depuis lors, le pays a graduellement progressé dans la mise en œuvre de ces recommandations. En 2022, le parlement a adopté une législation sur l'égalité des sexes et les droits fonciers. La loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes prévoit l'augmentation du nombre de postes électifs occupés par des femmes, la promotion de l'égalité des sexes dans l'emploi et la formation, l'application de l'intégration de la dimension de genre et sa budgétisation, ainsi qu'un meilleur accès au financement pour les femmes. La loi sur les droits fonciers coutumiers prévoit la protection de ces droits, l'élimination de la discrimination en vertu du droit coutumier, ainsi que la gestion et l'administration des terres soumises au droit coutumier. Dans les îles Salomon, les efforts de réhabilitation des populations et de réforme des structures nationales ont échoué en raison d'un manque de planification à long terme. Dans le cadre des efforts déployés par le pays pour réhabiliter les personnes touchées par les tensions ethniques (1998-2003), les gens se sont vu promettre des dédommagements pour leurs pertes, mais ont reçu des compensations bien inférieures à ce qu'ils attendaient, ce qui a entraîné un mécontentement et un manque de réhabilitation au fil du temps.

Au Guatemala, des mécanismes appropriés ont été mis en place pour lutter contre l'impunité et la corruption profondément enracinées, qui constituent des obstacles majeurs à une paix et un développement durables. Or récemment, des mécanismes tels que la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala ont été démantelés et le soutien international a été retiré. Un processus d'accaparement de l'État s'est mis en place, au sein duquel une alliance de politiciens corrompus, d'élites économiques, de mafieux et de militaires a annulé d'importantes réformes. Le cadre de paix a été affaibli et les mécanismes en faveur des femmes qui ont été créés conformément aux accords de paix sont en train d'être réduits à néant. Le travail de la société civile devient plus difficile, tandis que les opérateurs indépendants de la justice ont été contraints de quitter le pays ou ont fait l'objet de persécutions, de menaces ou d'arrestations. Dans ce processus, la loi elle-même sert d'instrument pour saper l'indépendance judiciaire et l'État de droit, ce qui affecte à son tour le développement en laissant les plus marginalisés sans protection. C'est ce que montrent par exemple le nombre élevé de défenseurs des droits de l'environnement qui ont été tués au Guatemala au cours de la dernière décennie, et le taux élevé de féminicides et d'autres formes de violence à l'encontre des femmes. Le cas du Guatemala illustre également la nécessité d'un soutien politique continu, notamment

L'un des exemples les plus évidents de l'intégration potentielle de la justice transitionnelle et du développement est la mise en œuvre des recommandations des commissions-vérité.

par le biais d'une surveillance internationale forte pour accompagner les processus de changement démocratique, ainsi que la nécessité de lancer et de soutenir les efforts de réforme (judiciaire) qui visent à démanteler la mainmise de l'État.

L'expérience des Balkans occidentaux montre également que l'engagement à long terme nécessite une attention particulière à l'éducation, notamment en ce qui concerne les programmes d'enseignement de l'histoire et la commémoration. Toutefois, le problème est qu'après de nombreuses années d'engagement, la communauté internationale se lasse souvent d'investir davantage de ressources et de capital politique dans des interventions de développement à long terme « sensibles au passé », ce qui nuit à la prévention et à la promesse faite aux victimes et à la société d'un « plus jamais ça ».⁸³

83 Impunity Watch, BIRN, "Preventing Recurrence : Policy Alternatives for Transitional Justice in the Western Balkans", 2020..

Conclusions et

recommandations

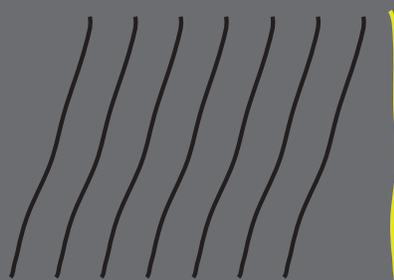
Malgré la reconnaissance croissante de la valeur conceptuelle de la justice transitionnelle pour une paix et un développement durables, elle reste souvent mal intégrée dans les politiques et pratiques de développement aux niveaux international, régional, national et infranational. Son potentiel de changement effectif est loin d'être réalisé en termes de soutien, de mise en œuvre et d'engagement durable dans les réformes qu'elle peut catalyser. Les mesures limitées, partielles ou incomplètes laissent souvent de côté des éléments importants d'une approche globale, ce qui ne permet pas de satisfaire les victimes et de contribuer de manière significative à la paix et au développement.

Le présent rapport facilite cette prise de conscience, en s'appuyant sur le discours politique actuel de manière substantielle, en rassemblant les expériences, les pratiques et les points de vue pertinents d'un éventail d'intervenants. Prenant en considération les défis et opportunités conceptuels, les pratiques et politiques pertinentes et s'appuyant sur le travail et l'expérience des membres du groupe de travail, il cherche à contribuer à une approche plus stratégique de l'intégration de la justice transitionnelle au développement durable. Il recommande qu'une telle approche comprenne les éléments suivants :

- Répétition continue de la pertinence de la justice transitionnelle pour le cadre des ODD – y compris pour les questions d'accès à la justice, d'état de droit, d'institutions inclusives, de prévention de la violence, de corruption, d'éducation, d'accès à l'information, d'égalité des sexes et d'égalité en général – et des voies spécifiques par lesquelles la justice transitionnelle peut avoir un impact. Il s'agit notamment de renforcer la capacité d'action, l'autonomisation, la confiance sociale et l'inclusion, et de s'attaquer aux causes structurelles ou aux moteurs des violations graves afin de les transformer.
- Mettre davantage l'accent sur une approche de la justice transitionnelle qui renforce sa contribution au développement durable. Cet objectif peut être atteint si les mesures de justice transitionnelle sont conçues et appliquées en fonction du contexte, sont globales, centrées sur les victimes, participatives, sensibles à la dimension de genre, innovantes, politiquement réalisables, transformatrices dans leurs ambitions et adaptées aux questions transversales de la santé mentale et du soutien psychosocial, ainsi que de l'accès à l'information.
- Mieux établir les liens spécifiques entre la justice transitionnelle et le travail de développement dans la pratique et la politique. Cela inclut entre autres la fourniture de services sociaux, d'infrastructures, de projets de subsistance et

de soutien psychosocial aux victimes et aux communautés affectées dans un cadre de justice réparatrice, ainsi que l'incorporation des objectifs et des progrès liés aux recommandations de la commission-vérité, aux réparations et aux besoins et priorités des victimes dans les plans de développement et les comptes-rendus.

- Présenter des arguments plus convaincants aux responsables de la justice transitionnelle et de la politique de développement, ainsi qu'à la société dans son ensemble, sur la valeur d'une intégration plus poussée de la justice transitionnelle et du développement – en s'appuyant sur des liens conceptuels, des données et des preuves d'impact, et des exemples de la relation entre les violations et les structures, tout en reconnaissant également les obstacles politiques au changement sous la forme d'une résistance et d'un retour de bâton qui peuvent opposer la justice transitionnelle à la paix et au développement.
- Renforcer l'action collective et un programme politique commun parmi les groupes et réseaux de victimes, les autres acteurs de la société civile et les mouvements sociaux et politiques plus larges, afin de générer la sensibilisation, la mobilisation, l'action et le soutien nécessaires pour remédier aux préjudices immédiats et transformer les structures d'exclusion et d'inégalité.
- Intégration accrue de la justice transitionnelle dans les réponses à niveaux multiples, du local au national, au régional et au mondial, et par le biais d'institutions formelles et informelles qui traitent plus en profondeur l'étendue et la complexité des problèmes de développement, tels que les déplacements forcés, la VSS et les préjudices psychosociaux.
- Adopter une perspective à long terme, intergénérationnelle et centrée sur les victimes, pour le suivi, l'application et l'impact de la justice transitionnelle, afin de maintenir le soutien et l'engagement nécessaires pour renforcer et évaluer son rôle dans l'apport de changements significatifs, y compris par la mise en œuvre d'initiatives formelles telles que les recommandations des commissions-vérité et par des initiatives informelles au niveau de la société et de la communauté.



Vers un
changement centré
sur la victime

Intégrer la justice transitionnelle dans
la paix et le développement durables